

SALON PROFESSIONNEL
INTERNATIONAL DE L'INDUSTRIE

ALGER 2020
INDUSTRIES

Un événement deux salons
10 > 13 OCTOBRE 2020

MESUREXPO

Salon international
de la mesure, l'instrumentation,
l'accréditation et de la qualité

JUN 2020 **PANORAMA DU SECTEUR
INDUSTRIE HORS HYDROCARBURES**



La révision des lois régissant l'investissement
industriel doit être finalisée en avril prochain

Algérie : M.Ferhat Ait Ali dévoile son plan
pour rétablir l'industrie nationale



إنشاء هيئة لتسيير العقار الصناعي

www.batimatecexpo.com



Industrie hors hydrocarbures

Un des piliers du renouveau économique

L'industrie hors hydrocarbures est un des piliers de l'économie nationale, selon la nouvelle vision développée par le Président de la République Abdelamdjid Tebboune qui a, depuis son investiture, souligné, à maintes reprises, l'impérative rupture avec les pratiques du passé, en favorisant de nouveaux modes de gestion adaptés aux besoins et spécificités de notre pays. Une politique qui devrait assurer la relance économique, réduire la facture des importations et répondre aux besoins du marché national.

Le président de la république a en outre appelé à la mise en place d'un système juridique stable pour une durée d'au moins dix années, afin d'assurer une lisibilité aux investisseurs, nationaux et étrangers désireux d'accompagner la nouvelle impulsion donnée au secteur productif industriel.

Il a également instruit le gouvernement à l'effet d'organiser des «Assises nationales sur la nouvelle politique industrielle». Reporté en raison de la pandémie de coronavirus, l'événement -qui devrait être organisé dès que la situation sanitaire le permettra- vise à réunir les compétences locales, ainsi que celles de la diaspora et les différents acteurs économiques, avec le concours d'institutions internationales, pour l'élaboration d'une politique industrielle nationale. Une démarche qui devrait impulser une véritable relance de l'industrie, selon le ministre de l'industrie et des mines, M Ferhat Ait Ali. Le ministère en charge du secteur s'attelle à mettre en œuvre un programme urgent orienté vers la création d'une véritable industrie, constituée essentiellement des industries légère, petite et moyenne, génératrices de richesses.

Dans le détail, la relance et le développement du secteur de l'industrie, inscrites dans le plan d'action du gouvernement, passent par la mise en œuvre d'un modèle de développement stratégique des filières industrielles fondées sur la valorisation des ressources nationales et des ressources humaines, la promotion d'un cadre de développement de l'entreprise et l'amélioration du climat des affaires.

Pour le développement stratégique des filières industrielles, cinq lignes directrices sont mises de l'avant. Il s'agit de l'accélération de la diversification de l'industrie nationale, la densification du développement de l'industrie minière, la rationalisation du déploiement territorial du développement industriel et l'exploitation du foncier économique, le renforcement des capacités institutionnelles du pays en matière de développement industriel et minier, par notamment la mise en place d'un cadre de concertation national, et enfin la prise en charge des enjeux économiques technologiques qui sont au cœur des processus industriel et minier.

«Un environnement des affaires transparent»

Il s'agit également au sens du gouvernement, de créer un environnement des affaires transparent et équitable, favorable à l'investissement et à l'entrepreneuriat ; de mettre en place un nouveau mode de gouvernance économique et de management de l'entreprise; et de faire émerger une nouvelle économie fondée sur l'innovation, la compétitivité, la qualité et le savoir. Dans ce cadre, peut-on lire dans le plan d'action du gouvernement, les entreprises constituent un patrimoine économique important et recèlent d'importantes capacités productives. Le gouvernement entend, à ce titre, poursuivre et dynamiser les programmes de mise à niveau des PME dans tous les secteurs d'activité. « Soucieux de faire évoluer et effacer toutes discriminations factices ayant caractérisé les relations entre les entreprises privées et publiques, le gouvernement œuvrera à adopter une doctrine économique de développement de l'entreprise algérienne sans distinction entre entités publiques et privées.» notent les rédacteurs de la feuille de route de l'exécutif.

Le partenariat étranger et partenariat public- privé encouragés

Dans ce cadre, assure le gouvernement, le partenariat entre entreprises publiques et privées, sera encouragé dans un cadre organisé, dans l'objectif de rehausser la compétitivité et de maximiser l'utilisation des capacités de production disponibles dans tous les secteurs d'activité. La promotion des partenariats avec les investisseurs étrangers est également encouragée dans tous les domaines, dans un cadre juridique rénové.

Il est question également de renforcer le secteur public marchand et de lui assurer les chances de succès, en effectuant une refonte de l'environnement juridique qui encadre la gestion des participations de l'Etat, de l'entreprise publique et du partenariat pour l'adapter aux nouvelles exigences que commande la politique de renouveau économique, acté par le président de la République. Dans ce cadre, le gouvernement s'engage à consacrer l'autonomie effective de la décision de l'entreprise publique et une flexibilité accrue de son fonctionnement et favorisent un cadre souple encourageant le partenariat, sans pour autant affecter l'efficacité de la supervision.

Le ministre de l'Industrie et des Mines, Ferhat Ait Ali a affirmé, que la stratégie du secteur, vise à asseoir un système d'investissement clair qui permette aux investisseurs de travailler sans entraves. Soulignant que cette stratégie est consacrée par le Loi de finances complémentaires 2020 (LFC 2020), ainsi que via des textes réglementaires et les cahiers de charge relatifs aux activités de l'industrie automobile, de l'électronique, de l'électroménager et de la sous-traitance, actuellement en préparation.

Industrie minière, axe stratégique

Dans le cadre de l'impulsion de l'industrie, le ministre en charge du secteur a également annoncé la relance du méga projet intégré d'exploitation et de transformation de phosphate à l'Est du pays, ainsi que le projet minier de fer à Ghar Djebilet (Tindouf), dont les études sont en cours de finition.

Le complexe intégré d'exploitation et de transformation du phosphate qui s'étend sur cinq wilayas de l'Est du pays (Tébessa, Souk Ahras, El Tarf, Skikda et Annaba) permettra à l'Algérie de se placer parmi les plus grands exportateurs d'engrais dans le monde. Il est à noter qu'en vue de la relance de tous ces investissements, le gouvernement entreprend de mettre fin aux entraves et pesanteurs bureaucratiques qui persistent sur le terrain au détriment de la dynamique de l'investissement,

Sur un autre plan, le gouvernement souligne qu'il veillera à diversifier les sources de financement des activités minières en élargissant la contribution du secteur privé national et étranger ; encourager le recours au partenariat, notamment technologique, pour l'exploitation des activités minières ; et mettre en place une agence de contrôle réglementaire pour une meilleure gestion des activités minières.

Un programme urgent au profit des Start-up et des PME

Le plan d'action prévoit, en outre, dans le cadre d'un programme urgent pour les startups et les petites et moyennes entreprises (PME), notamment la création d'un Fonds spécial ou une banque destinée à leur financement.

Il s'agit aussi d'assurer le lancement d'une série d'actions intersectorielles, ayant pour effet de stimuler et de faire émerger l'économie fondée sur le savoir et la connaissance, telles que l'établissement de pôles de compétitivité sectorielle par zones géographiques, l'installation d'instituts de transfert de technologies en partenariat avec les industriels, l'université et les grandes écoles, ainsi que le lancement de projets d'industrialisation en normes « industrie 4.0 ». Le programme prévoit aussi la mise en place d'un système d'informations pour assurer le suivi et le développement des start-up et de leur environnement (incubateurs, accélérateurs).

Selon les observations mentionnées dans le plan d'action du gouvernement, les faibles performances enregistrées dans le secteur industriel et minier et le caractère erratique de la croissance économique dans notre pays sont loin de refléter les besoins lancinants de développement économique, territorial et technologique et d'intégrer les nouveaux enjeux de compétitivité et de transformation de l'économie, notamment ceux liés au développement vertigineux de l'économie numérique.

Tenant compte de ces besoins et de ces enjeux, le gouvernement ajuste une nouvelle politique économique articulée autour des secteurs pourvoyeurs d'emplois, porteurs d'intégration et valorisant en priorité toutes les ressources du pays, tournés à terme vers l'exportation.

Investissement, privatisation, règle 49/51 ... Ferhat Ait

Ali s'explique

Par Ouramdane Mehenni

Publié le : 05 février 2020 /

Le ministre de l'Industrie et des Mines, Ferhat Ait Ali, a annoncé hier mardi, lors de l'émission « Dialogue économique », diffusée sur la télévision nationale, une mesure d'urgence permettant de « libérer, d'ici la fin de cette semaine, les conteneurs des kits SKD/CKD importés avant avril dernier dans le cadre du régime préférentiel ».

« Nous avons encouragé, avec différents moyens, des industries qui ne sont pas des industries », a-t-il affirmé, en indiquant que « le climat des affaires, notamment le cadre juridique du secteur industriel s'est détérioré durant les deux dernières années ».

Il a souligné que le Conseil National d'Investissements n'avait pas de prérogatives pour légiférer, annonçant que l'un des premiers chantiers de son ministère est de revoir les textes juridiques régissant l'économie nationale, et en particulier le secteur industriel.

Il cite, à titre d'exemple, le code de l'investissement qui a connu une instabilité depuis 2009, notamment les avantages accordés aux opérateurs économiques nationaux et étrangers. « Les partenaires étrangers se plaignent de l'instabilité juridique en Algérie. Beaucoup de textes ont été appliqués avec une double lecture », a-t-il indiqué.

Le ministre propose de réviser le code de l'investissement avant l'été prochain, précisant qu'il a été révisé à plusieurs reprises, à la faveur de différentes lois de finances complémentaires de 2010, 2009 et 2016.

Il a rappelé que « l'acte économique ne peut pas être régi directement par le pouvoir politique et l'administration », soulignant que le but de son ministère est que « tous opérateurs économiques, qu'ils soient algériens ou étrangers, sont égaux devant la loi », notamment en ce qui concerne les avantages qui leur sont accordés. Ferhat Ait Ali souhaite ainsi un code de l'investissement clair et transparent pour tous les acteurs économiques.

Le ministre propose de revoir les missions de l'Agence Nationale du Développement et de l'Investissement (ANDI) qui a vu ses prérogatives se restreindre au profit du Conseil National de l'Investissement (CNI), notamment pour les projets impliquant des partenaires étrangers.

La règle 51/49, privatisation et assemblage SKD/CKD. Invoquant la suppression de la règle 51/49 régissant l'investissement étranger en Algérie, dans le cadre de la loi de finances 2020, M. Ait Ali a indiqué que cette règle a perturbé plusieurs investissements étrangers, notamment les plus grands dans l'automobile ou l'électronique.

Toutefois, la règle 51/49 est maintenue dans la loi de finances 2020 pour les secteurs stratégiques. A ce propos, le ministre a indiqué que son département ministériel s'attèlera à mettre en place les critères de base permettant de définir ces secteurs.

« Nous devons déterminer définitivement les secteurs dits stratégiques et ne plus laisser la porte ouverte à d'autres secteurs », a-t-il soutenu, ajoutant « nous devons encourager l'investissement local, qu'il soit public ou privé, et ce en levant toutes les contraintes ». « ENIEM devrait être prioritaire pour l'assemblage »

Interrogé sur les difficultés financières des entreprises publiques, notamment ENIEM, Ferhat Ait Ali a salué le prêt 1,1 milliard de dinars accordé par la Banque extérieure d'Algérie (BEA) à l'entreprise publique, indiquant que l'ENIEM a été mise en concurrence avec d'autres entreprises qui importent chez les mêmes fournisseurs étrangers, et ce avec un taux d'intégration nul.

« Si on doit faire de l'assemblage, l'ENIEM devrait être prioritaire », a affirmé le ministre de l'Industrie, tout en dénonçant une concurrence importante et déloyale dans cette filière.

Il a indiqué que certains groupes industriels sont des gouffres financiers et les gouvernements successifs n'ont pas pu mettre le doigt sur leur dysfonctionnement. « Nous devons trouver une solution définitive au complexe d'El Hadjar », a-t-il affirmé, en écartant d'emblée l'assainissement financier, comme solution. Le ministre a indiqué qu'il y aura des plans de relance pour certains groupes publics d'ici la fin de l'année, sans donner plus de détails.

Il a affirmé, dans le même sillage, que certains groupes ont hérité de « canards boiteux » de la période des privatisations au dinar symbolique et sans aucun plan de relance, en qualifiant la privatisation des années 2000 de « braderie ».

Le ministre a indiqué que le problème était que le Trésor public avait assumé le fardeau des licenciements et que les gouvernements précédents ont vendu les actifs de certaines institutions publiques au dinar symbolique.

Abordant les différentes usines d'assemblage, notamment dans le secteur de l'automobile, M. Ait Ali a indiqué qu'ils peuvent continuer leurs activités, mais ne bénéficieront plus d'avantages douaniers et fiscaux, en annonçant une nouvelle législation. Rappelons que l'Algérie ne peut plus importer et les réserves de changes s'épuisent.



EL Moudjahid
Publié le :19-02-2020
Farida Larbi

Le ministre de l'industrie et des mines, au forum d'El Moudjahid : «La révision des lois régissant l'investissement industriel doit être finalisée en avril prochain»

Le ministre de l'Industrie et des Mine, Ferhat Aït Ali Braham, entend assainir son secteur afin de corriger des dérives et d'insuffler une dynamique nouvelle dans ce secteur stratégique pour l'économie nationale.

Le ministre de l'Industrie et des Mine, Ferhat Aït Ali Braham, entend assainir son secteur afin de corriger des dérives et d'insuffler une dynamique nouvelle dans ce secteur stratégique pour l'économie nationale.

Invité hier du Forum d'El Moudjahid pour exposer les grands axes de sa politique de relance d'un secteur où tout est à reconstruire, le ministre annonce la tenue, à la fin du mois de mars, des assises nationales sur l'industrie dans l'objectif de tracer une stratégie consensuelle qui devrait impulser une véritable relance de l'industrie.

Cette stratégie sera basée, selon M. Aït Ali, sur «une politique simple qui encourage l'investissement réel et rentable, permettant d'atteindre de réels gains de productivité». Le ministre est conscient que tout, ou presque, est à revoir si l'on veut relancer un secteur qui ne sait pas produire de la croissance. La première mesure, jugée urgente et déterminante pour les autres réformes, consiste en la révision des textes législatifs qui ne répondent plus aux impératifs de l'heure. «Nous travaillons actuellement sur la révision des textes législatifs et réglementaires régissant l'investissement local et étranger afin de lever toute opacité dans les textes qui ont donné lieu à des failles exploitées par certains et, en même temps, donner des garanties aux investisseurs, les protéger et réduire l'intervention de l'Administration dans l'acte d'investissement», dit le ministre. Pour lui, il est «impératif d'arriver à élaborer des textes transparents, écartant l'implication des administrations de l'acte économique et assurant l'égalité des opérateurs devant la loi, qu'ils soient nationaux ou étrangers». Le ministre a précisé que la révision des lois

régissant l'investissement industriel était devenue «une nécessité», indiquant que l'investissement requerrait la stabilité des textes juridiques et la transparence totale.

Vers la suppression des exonérations fiscales et douanières

Pour M. Ferhat Aït Ali, le premier texte concerné est le code de l'investissement, qui «est truffé de pièges». «Ce code, soutient-il, est un vrai champ de mines, à cause de la panoplie d'avenants apportés depuis 2001. Des avenants qui ont aménagé des vides juridiques pour permettre les opérations douteuses que nous connaissons tous maintenant». «Le code de l'investissement souffrait, avant 2009, de flou et d'instabilité, notamment dans le chapitre "Obligations et avantages" accordés aux opérateurs nationaux et étrangers. Après 2009, et avec la loi de finances complémentaire, le code de l'investissement est soumis aux improvisations des uns et des autres, qui se sont donné le droit de changer ses dispositions à leur guise», estime l'invité du Forum. Dans cet ordre d'idées, il annonce la suppression de ces avantages à certains opérateurs qui n'ont rien d'industriels et qui n'étaient, finalement, même pas des partenaires, mais de simples fournisseurs. Le ministre révèle, dans ce sens, que pas moins de 108 entreprises de montage dans l'électroménager, par exemple, faisaient concurrence aux entreprises publiques, telles que l'ENIEM et l'ENIE.

«Depuis 20 ans, il a été permis à une centaine d'opérateurs d'entrer dans ce domaine, sans aucune expertise, pour une production fictive. Alors que le secteur public avait acquis, depuis les années 1970, des taux d'intégration

appréciables», relève l'invité d'El Moudjahid, notant que si tout l'argent qui avait été déboursé pour lancer ces entreprises de montage fictif avait servi à aider des entreprises comme Eniem et ENIE, elles seraient aujourd'hui à la pointe de la technologie actuelle.

«L'État sauvera l'ENIE, l'ENIEM et la SNVI.»

Interrogé sur les difficultés financières dont souffre l'Eniem, le ministre précise que la banque a débloqué un prêt de 1 milliard de dinars pour aider cette entreprise à remonter la pente. Une somme jugée «modeste» par M. Aït Ali, qui affirme que l'État continuera à soutenir ces entreprises publiques, à condition qu'elles s'engagent à créer un label. «L'Eniem a été victime de beaucoup de facteurs, comme d'autres entreprises du domaine de l'électroménager et de l'électronique, telles que l'ENIE.

Ces dernières ont été déstructurées de manière à casser l'industrie algérienne et à recourir à l'importation», estime le premier responsable du secteur de l'Industrie et des Mines. En réponse à une autre question sur l'éventualité de privatiser ces entreprises, le ministre affirme qu'il n'était «pas contre la privatisation, mais pas celle qui s'est faite jusqu'à maintenant et qui n'était, ni plus ni moins, qu'un hold-up». «Maintenant, souligne-t-il, si des opérateurs sont intéressés et veulent reprendre des actifs d'une de ces entreprises, qu'ils le fassent, mais avec leur propre argent. Nous n'avons jamais empêché le partenariat public-privé», dit-il. Pour ce qui est de la Société nationale des véhicules industriels (SNVI ex-

SONACOME), elle sera bientôt rattachée à la Direction des industries militaires relevant du ministère de la Défense nationale (MDN)

Le ministre annonce, par ailleurs, la préparation de nouveaux textes juridiques destinés à assainir et à rationaliser la gestion du foncier industriel, qui constitue un véritable frein à l'investissement.

«Ces textes permettront de définir les modalités d'octroi et de gestion des assiettes foncières», explique M. Aït Ali, qui affirme que toute assiette foncière industrielle attribuée dans le cadre de la concession et non exploitée «sera récupérée par les services de chaque wilaya, afin de pouvoir les attribuer aux investisseurs capables de réaliser des projets sur le terrain».

«La non- exploitation de ces fonciers nous a fait perdre beaucoup de temps», indique le ministre. Que compte faire le secteur de l'Industrie avec les usines de production de ciment qui ont poussé comme des champignons, à tel point que l'on se retrouve aujourd'hui avec une surproduction de %100 ?

«Cette surproduction de ciment est un réel problème», soutient le ministre qui affirme que la seule solution est d'aller vers l'exportation, «ce qui n'est pas évident ». M Aït Ali propose à ces opérateurs de s'adresser aux banques pour un éventuel rééchelonnement afin de ne pas fermer boutique. Il a, par ailleurs, appelé à déployer davantage d'efforts pour valoriser les ressources minières et relancer les activités de prospection dans ce domaine.

El Watan

SAID RABIA

Publié le : 19 FÉVRIER 2020

Ferhat Aït Ali Braham étale la nouvelle stratégie de l'industrie automobile : « Les étrangers ne seront pas obligés de s'associer à un partenaire local »

L'industrie est depuis la nomination du nouveau gouvernement au-devant de l'actualité. Hier encore, le nouveau ministre du secteur, Ferhat Aït Ali Braham, est revenu sur les grandes décisions que l'Exécutif s'apprête à prendre.

D'abord le dossier brûlant de l'automobile. Selon lui, le nouveau cahier des charges, qui sera prêt dans deux mois, n'obligera pas «l'investisseur à s'associer à un partenaire national, mais lui imposera d'apporter le financement et le savoir-faire». Les pouvoirs publics travailleront également afin de permettre aux opérateurs de l'industrie automobile existant en Algérie de «s'intégrer dans les clauses du nouveau cahier des charges».

Ce dernier, a affirmé le ministre de l'Industrie et Mines, au Forum du quotidien *El Moudjahid*, imposera la réalisation initiale de certains équipements, tels que le carrossage dans le but d'avoir, dès le début, une coque et un châssis algériens.

Ferhat Aït Ali, qui a réitéré «la volonté du gouvernement de lancer une industrie automobile sérieuse en Algérie», a parlé également de l'importation des véhicules de moins de trois ans. En rappelant la mise en place d'un groupe de travail regroupant les ministères de l'Industrie, du Commerce et des Finances, pour fixer les conditions de l'importation des véhicules de moins de trois ans, l'invité du Forum d'*El Moudjahid*, qui a indiqué que ce groupe poursuivait toujours



son travail pour lancer de manière effective l'opération d'importation, semble émettre encore des réserves quant aux véhicules roulant au diesel. Selon lui, *«le gasoil en Europe n'est pas le même qu'en Algérie»*.

Faut-il comprendre par là que l'importation des voitures «diesel», intégrée par les députés lors de la présentation du projet de loi de finances 2020, ne sera pas autorisée ? Tout porte à le croire, même s'il faudra attendre le texte qui sera élaboré par le groupe de travail.

Le ministre de l'Industrie et des Mines abordera aussi la question des prix en disant : *«Le citoyen doit savoir que la différence entre les prix des véhicules de moins de trois ans et ceux des voitures neuves n'est pas grande, notamment du fait de la valeur du dinar sur le marché parallèle, sans compter les droits de douane.»* Sur l'intégration de la Société nationale des véhicules industriels (SNVI) à l'industrie militaire, Ferhat Aït Ali Braham dira que l'objectif de cette démarche est de maintenir en activité cette entreprise publique, tout en offrant à l'industrie militaire des équipements, au lieu que l'Etat investisse dans de nouveaux équipements.

Concernant le complexe sidérurgique d'El Hadjar, le ministre n'a pas écarté la possibilité de le mettre également sous la tutelle de l'industrie militaire. Son argument : *«Nous avons besoin de discipline. Nous avons créé une industrie de rentiers et je pense que l'industrie militaire est la seule à pouvoir imposer une discipline de travail.»*

Le ministre de l'Industrie et des Mines a, par ailleurs, longuement expliqué la nouvelle vision du gouvernement dans les secteurs industriel et minier qui est fondée, selon lui, sur *«une politique simple qui encourage l'investissement réel et rentable et le gain de productivité»*. Mais cela passera par la révision des textes législatifs afin de *«lever toute opacité et les failles exploitées par certaines parties»*. *«Nous travaillons d'arrache-pied sur la révision des textes législatifs et réglementaires régissant l'investissement local et étranger, et ce, afin de lever toute opacité dans les textes»*, a affirmé le ministre.

Et les principaux textes concernés par cette révision, annonce-t-il, sont le code de l'investissement, la règle du 49/51 régissant les investissements étrangers en Algérie. Il sera également question de la révision des missions de l'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI), la révision de la gestion du foncier industriel et du droit de préemption *«qui demeure parmi les principaux obstacles à l'investissement»*.

«Les assembleurs peuvent continuer sans les avantages douaniers et fiscaux»

Le nouveau code de l'investissement *«limitera au maximum le recours aux administrations chargées de gérer le secteur de l'investissement»*, promet le ministre, qui a annoncé l'introduction de délais à toutes les administrations impliquées dans l'acte d'investir pour répondre rapidement à toutes les doléances des opérateurs économiques.

Dans le but de donner des assurances et d'offrir une meilleure visibilité aux investisseurs dans la durée, Ferhat Aït Ali Braham a plaidé pour le maintien des dispositions du futur code national de l'investissement sur le long terme. *«Lorsque nous promulguons le nouveau code de l'investissement, nous osons espérer qu'il tiendra au moins cinq ans»*, a-t-il insisté. Selon lui, les premières dispositions de ce nouveau code seront présentées dès le mois d'avril prochain.

A propos de l'Eniem, qui a connu ses dernières années beaucoup de difficultés, le ministre de l'Industrie a indiqué que l'Algérie compte près de 108 entreprises locales et étrangères d'assemblage dans l'électroménager et l'électronique avec des niveaux d'intégration variables. *«Cette concurrence est en quelque sorte à la base des difficultés d'ENIE et d'Eniem, outre les intrusions politiques administratives»*, a expliqué l'invité du forum économique d'El Moudjahid, en précisant que la problématique ne réside pas dans l'existence de ces entreprises privées mais plutôt dans *«les facilités qu'on leur a accordées depuis 20 ans»*. *«Il existe une fiche d'évaluation annuelle du taux d'intégration national de ces entreprises, alors que les moyens notamment techniques n'ont pas été mis en œuvre pour ce type d'évaluation»*, a estimé Ferhat Aït Ali Braham.

Pour lui, il est *«anormal que cette évaluation soit déclarative»*. Il préconise en effet le retour au régime général pour l'aspect fiscal concernant les assembleurs électroniques et électroménagers, dont le taux d'intégration reste faible. *«Ils peuvent poursuivre leur activité mais sans les avantages douaniers et fiscaux»*, a tranché le ministre qui a affirmé que toutes ces questions seront débattues lors d'assises nationales sur l'industrie, qui se tiendront au cours des prochains mois.



Dzair Daily

Algérie : Ferhat Ait Ali dévoile son plan pour rétablir l'industrie nationale

Schahrazed i.

Publié le : 19 février 2020

Algérie – Le ministre de l'Industrie a clarifié plusieurs points concernant son plan de réforme et de développement de l'industrie nationale, en déclin depuis des années.

Lors de son intervention au forum du quotidien El Moudjahid ce 18 Février. le ministre de l'Industrie et des Mines Ferhat Ait Ali Braham, s'est exprimé sur les défis qui l'attendent au sein de son ministère et a révélé quelques axes stratégiques qui devraient être pris incessamment, en élaborant notamment une véritable politique industrielle afin de réformer le secteur industriel en Algérie.

Dans ce sens, Ait Ali a plaidé l'assouplissement de la fameuse règle 51/49 en faveur des investisseurs étrangers. « Tout investisseur étranger voulant réellement s'implanter en Algérie, n'a qu'à se présenter avec son capital financier car l'État s'engage à ne pas lui imposer de partenaire », a fait savoir le ministre de l'Industrie.

Ferhat Ait Ali poursuit, en se penchant sur les nombreux problèmes rencontrés actuellement par diverses entreprises publiques, estimant que ce résultat est le fruit d'une concurrence déloyale lancée contre elles, citant à cet égard, l'ENIEM comme exemple. « Le but de ces institutions [publiques] est de créer des emplois, alors que la fabrication réelle des électroménagers ne concerne qu'une fine catégorie contrairement au montage qui est réalisé par une multitude d'entreprises. », a regretté le ministre, qui n'a pas hésité à tacler encore une fois l'industrie du montage.

Le ministre a par ailleurs lever le voile sur les pratiques frauduleuses utilisées par certains investisseurs et industriels, qui profitent du manque d'encadrement dans l'octroi de prêts et des crédits bancaires pour s'enrichir illicitement. « L'utilisation des biens industriels à des fins de garanties pour l'octroi de prêts est inacceptable et sera révisé par des dispositifs adéquats, » a-t-il fait savoir, assurant que le gouvernement s'engagera à « éradiquer ce phénomène », au même titre que le « favoritisme et le copinage » dans l'attribution des projets industriels.

Concernant les exonérations fiscales des taxes douanières, Ferhat Ait Ali Braham a indiqué qu'elles étaient à l'origine du gonflement des factures et a annoncé que l'abolition de ces avantages fiscaux pour plusieurs secteurs, en particulier celui du montage, sifflant ainsi la fin du monopole des monteurs algériens.

En outre, le ministre de l'Industrie a fait savoir qu'il ne serait pas contre l'idée que l'armée nationale populaire (ANP) puisse reprendre certaines projets industriels, à l'image du complexe sidérurgique d'El Hadjar, fleuron de l'industrie algérienne.



« Si l'armée nationale demande à reprendre le Complexe d'El-Hadjar, je ne m'y opposerai pas. », a confié Ait Ali, estime que la gestion actuelle du complexe d'El Hadjar est loin d'être optimale. Pour rappel, le ministre de a annoncé le 15 février dernier que la SNVI sera rattachée dans deux à trois mois à la direction de la fabrication militaire.

Concernant le retour de l'importation des véhicules de moins de 3 ans (d'occasion), Ait Ali a mis fin aux spéculations, en révélant que les prix des voitures d'occasion (de moins de trois ans) que le gouvernement a autorisé à importer seront très proche du prix des véhicules neufs et que les citoyens algériens ne devraient pas s'attendre à des bas prix.

Politique industrielle : Ferhat Aït Ali décline les nouvelles règles à l'Assemblée nationale populaire

Les contours de la nouvelle politique industrielle sont désormais connus. L'exposé présenté, jeudi dernier, par le ministre de l'Industrie et des Mines, Ferhat Aït Ali, à l'Assemblée nationale populaire (ANP) qui débattait du projet de loi de finances complémentaire pour 2020, fixe les règles et les objectifs de la feuille de route du gouvernement.

Selon lui, «les articles consacrés au secteur de l'industrie dans le PLFC2020- sont en adéquation avec la stratégie du ministère qui vise à asseoir un système d'investissement clair permettant aux investisseurs désireux de produire en Algérie de travailler sans entraves afin de parvenir à un réel produit local». «Dans la loi de finances votée à l'ANP en 2016, il était interdit aux investisseurs étrangers de venir avec leurs propres fonds investir en Algérie et les obligeait de recourir au financement local et donc aux banques publiques» a rappelé le ministre de l'Industrie qui a battu en brèche la loi 49/51. «On a privé les investisseurs de leur droit d'investir, mais on leur a donné le droit de le faire avec notre argent», a déclaré Ferhat Aït Ali pour qui cette disposition de la loi de finances de 2016 s'inscrivait dans un plan programmé pour miner l'économie nationale. Le résultat est là, a-t-il indiqué : «Tous les partenariats qui ont été conclus selon cette règle ont été infructueux.

On n'a pas d'investisseur étranger selon le sens reconnu dans le monde.» On ne peut pas parler de souveraineté nationale en dilapidant nos propres ressources et nos devises.

Tous les textes ont été revus dans la nouvelle stratégie qui ne se limite pas, selon lui, aux articles contenus dans le PLFC2020-, car des textes réglementaires sont prêts à être appliqués dès l'adoption du projet de loi de finances complémentaire. Les cahiers des charges relatifs aux activités de l'industrie automobile, de l'électronique, de l'électroménager et de la sous-traitance sont également prêts à entrer en vigueur.

L'objectif, a souligné Ferhat Aït Ali est de mettre en place un système d'investissement «d'ici le milieu de l'été prochain». Comme il l'avait déjà précisé, «ce seront les lois et les procédures qui trancheront la pertinence de l'investissement et non pas les responsables ni l'accord du ministre».

Le ministre de l'Industrie et des Mines a fait plusieurs annonces : «En matière d'investissements étrangers, les secteurs stratégiques et non stratégiques seront fixés par le gouvernement après approbation du Parlement, qui peut supprimer ou ajouter des secteurs qu'il juge opportun de figurer ou pas dans la liste.» Ferhat Aït Ali,

qui a annoncé la suppression de l'article faisant obligation aux investisseurs étrangers de recourir à des fonds locaux pour l'investissement en Algérie à travers un partenariat avec un opérateur national, a également insisté sur la révision du droit de préemption. Selon lui, tel qu'il était pratiqué était un non-sens et défiant toute logique.

On s'est retrouvé dans une situation où on a failli préempter une société à 8 milliards, alors qu'elle n'en coûte que 2 milliards. «Le droit de refus a été introduit afin de permettre au gouvernement de refuser le marché, si ce dernier ne sert pas les intérêts économiques nationaux. Ce droit ne l'oblige pas à acheter ces actions, comme c'est en vigueur dans les pays développés», a expliqué le ministre de l'Industrie et des Mines. A propos du montage automobile, d'appareils électroniques et de l'électroménager, Ferhat Aït Ali a indiqué que «le nouveau cahier des charges permettra aux opérateurs étrangers de conclure des partenariats avec des opérateurs nationaux ou de lancer des investissements avec leurs propres fonds, avec la condition de réaliser un taux d'intégration nationale dès le lancement du projet de %30».

Pour le ministre, le retour à l'importation des véhicules, permettra d'approvisionner le marché national en attendant d'asseoir une véritable industrie automobile nationale, une réalisation qui pourra nécessiter, dira-t-il, 24 mois au moins. «Les usines de montage actuelles, a-t-il soutenu, n'avaient pas atteint %5 d'inclusion financière en dépit des exonérations douanières et fiscales dont elles ont bénéficié.» «C'est une importation déguisée sans paiement des droits douaniers et fiscaux», tranche le ministre qui a indiqué que «la facture d'importation des véhicules directs ne dépassera pas les deux milliards de dollars, montant des importations de pièces destinées au montage automobile».

A propos de la taxe sur les véhicules neufs, Ferhat Aït Ali a affirmé que celle-ci concernera les véhicules touristiques de grand cylindre et non les véhicules utilitaires. Concernant les incitations au profit des sous-traitants locaux, le ministre a fait savoir que le gouvernement a opté pour le système préférentiel en exonérant uniquement les compositions de base fabriquées localement des droits de douanes et non toutes les pièces d'appareils ou de montage automobile afin de promouvoir l'intégration nationale.

Pour ceux qui s'inquiètent des postes d'emploi, Ferhat Aït Ali rassure : «Il n'est pas question de fermeture des ateliers d'assemblage, mais de les contraindre à l'industrialisation locale ou au paiement d'impôts.» Selon lui, «ces usines

assuraient 2874 postes permanents et 946 contrats à durée déterminée». «Le montant total de la masse salariale ne dépasse pas 5 mds DA (37 millions d'euros)», a soutenu le ministre pour qui «une masse salariale de 37 millions d'euros justifiait les 2 milliards de dollars d'importation et le 1 milliard d'euros de pertes fiscales». «Le versement de ces salaires directement par le gouvernement était plus rentable que de les justifier par une pseudo-industrie ou un pseudo-investissement», a encore indiqué Ferhat Aït Ali pour qui «l'assemblage industriel local dans son ancienne formule en matière d'industries automobile, électronique et électroménagers a fait perdre à l'Etat des milliards de dollars et porté préjudice à des entreprises nationales, comme l'ENIE et l'Eniem, sans parvenir à un taux d'intégration respectable».

Le ministre de l'Industrie et des Mines a enfin justifié «l'importation de machines et d'équipements d'occasion par la nécessité de relancer l'industrie nationale dans les secteurs industriels au profit des jeunes techniciens».

APS : Algérie Press Service

Instructions pour la promotion des secteurs de l'industrie, du commerce et de l'agriculture

Publié Le : Dimanche, 31 Mai 2020

ALGER- Le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a instruit, dimanche lors de la réunion du Conseil des ministres, le Gouvernement de promouvoir les secteurs de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, notamment dans le contexte de la pandémie Covid-19.

Intervenant à l'issue de l'exposé présenté par le ministre de l'Industrie et des Mines sur les phases de parachèvement du plan de relance de l'industrie nationale durant et après la crise du Coronavirus, le Président Tebboune a mis l'accent sur l'impératif de révolutionner le secteur industriel afin d'«en finir avec les pratiques immorales connues», rappelant que «l'objectif de la relance économique est de réduire la facture des importations et de répondre aux besoins du marché national», indique le communiqué du Conseil des ministres.

Le Président Tebboune a instruit le ministre de l'Industrie d'élaborer un projet de loi cadre d'orientation industrielle, insistant sur le recensement des richesses minières nationales en collaboration avec des compétences nationales et étrangères.

Dans le même ordre d'idées, il a signalé «l'urgence d'assainir le foncier industriel à travers la création d'agences appropriées pour la gestion du foncier dans les secteurs de l'industrie, de l'agriculture et de l'urbanisme». Par ailleurs, il a ordonné l'interdiction de toute importation de véhicules polluants.



Dans ce sens, le Président Tebboune a enjoint au ministre de l'Industrie d'élaborer «un programme

urgent à exécution immédiate pour la poursuite de la production et l'adaptation aux lois antérieures en attendant la promulgation de nouvelles.

De même qu'il a instruit le ministre de l'Industrie et des Mines et celui de l'Intérieur et des Collectivités locales d'accorder «davantage d'intérêt aux zones d'activités communales afin d'encourager la création des emplois».

D'autre part, le président Tebboune a chargé le ministre de l'Industrie et celui du Commerce d'élaborer, en coordination avec la Chambre algérienne du Commerce et de l'Industrie (CACI) et les chambres régionales sous l'égide du Premier ministre, d'«une étude urgente sur la situation des artisans et des petits commerçants impactés par la pandémie Covid-19 avec proposition de mécanismes d'aide».

Par ailleurs, le président de la République a ordonné la prolongation de l'allocation de 10.000 DA au profit des personnes impactées recensées jusqu'à la levée du confinement sanitaire. Il donné, à ce propos, des instructions pour maintenir la liste ouverte afin de permettre à des retardataires de s'y inscrire.

Le Conseil des ministres a examiné et approuvé l'exposé présenté par le ministre délégué auprès du ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, chargé de l'Industrie pharmaceutique, sur la situation de la production pharmaceutique et le plan proposé aux fins de son développement afin de contribuer à la diversification économique et de s'orienter vers l'exportation.

Le plan d'action a pour objectif de «booster l'industrie pharmaceutique afin de générer de la richesse, garantir les médicaments à tous les citoyens et citoyennes. La production nationale de médicaments couvre %51 des besoins du marché estimés à quelque

quatre (04) milliards de dollars et près de 2.200 produits pharmaceutiques sont fabriqués localement», précise le communiqué.

Dans son intervention, le président de la République a rappelé que l'objectif de la création d'un ministère chargé de l'Industrie pharmaceutique est de couvrir, autant que possible, les besoins nationaux en médicaments et de s'orienter vers l'exportation, notamment en direction du marché africain, appelant à ouvrir la voie au partenariat pour la production des médicaments avec certains pays pionniers en la matière.

Aussi a-t-il ordonné le soutien de l'entreprise publique Saïdal pour qu'elle retrouve sa place dans la production pharmaceutique de manière à réduire la facture des importations. A cet effet, il a chargé le ministre de la Communication de faire connaître les efforts consentis dans le domaine de la production des médicaments et du matériel médical en Algérie.

Sur un autre registre, les ministres concernés ont été instruit, sous la supervision du Premier ministre, de procéder à travers les walis à «un recensement détaillé» des agriculteurs en attente d'un raccordement au

réseau électrique ainsi que des usines clé en main qui attendent ce raccordement depuis plus d'une année, dans l'objectif de libérer les potentialités agricoles et industrielles.

A ce propos, il a ordonné que le raccordement soit effectué avant fin juin, affirmant que l'intérêt accordé à ces dossiers n'est pas moins important que celui réservé aux zones d'ombre. Le Conseil des ministres a décidé de reporter au prochain Conseil la présentation des exposés du ministère de la Micro entreprise, des startups et de l'économie de la connaissance et des ministères délégués placés sous sa tutelle, outre le ministère de l'Agriculture et du développement rural».

Réflexion Quotidien National D'information

SECTEUR INDUSTRIEL : Vers un recensement des ressources minières nationales

Publié le : Lundi 1 Juin 2020

Nadine

Le président de la République Abdelmadjid Tebboune, a appelé au recensement des ressources minières du pays, ainsi que la préparation d'un projet de loi cadre pour l'orientation industrielle. Présidant le conseil des ministres ce dimanche, le chef de l'Etat a demandé au ministre de l'industrie, de procéder au recensement des ressources minières nationales, et cela en faisant appel aux compétences nationales et étrangères. Le chef de l'Etat a demandé aussi au ministre de l'industrie de préparer un projet de loi cadre pour l'orientation industrielle, tout en demandant d'accélérer l'assainissement du foncier industriel, par la création d'agences de foncier appropriées pour la gestion de la propriété dans les secteurs de l'industrie, de l'agriculture et de l'urbanisme. Dans son intervention le président a indiqué que le décollage économique avait pour objectif de réduire la facture des importations et de répondre aux besoins du marché national, et a souligné la nécessité de révolutionner le secteur industriel afin d'éliminer complètement les pratiques contraires à l'éthique connues. Tebboune a aussi demandé d'empêcher l'importation de voitures polluantes, et a demandé au ministre de l'Industrie d'établir un programme urgent qui sera appliqué immédiatement pour poursuivre la production et s'adapter aux lois précédentes temporairement en attendant la publication des nouvelles lois.

Conseil des ministres : Promotion des secteurs de l'industrie, du commerce et de l'agriculture

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a instruit, dimanche dernier, lors de la réunion du Conseil des ministres, le gouvernement de promouvoir les secteurs de l'Industrie, du Commerce et de l'Agriculture, notamment dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

Intervenant à l'issue de l'exposé présenté par le ministre de l'Industrie et des Mines sur les phases de parachèvement du plan de relance de l'industrie nationale durant et après la crise du Coronavirus, le Président Tebboune a mis l'accent sur l'impératif de révolutionner le secteur industriel afin d'en finir avec les pratiques immorales connues», rappelant que «l'objectif de la relance économique est de réduire la facture des importations et de répondre aux besoins du marché national», indique le communiqué du Conseil des ministres.

Le Président Tebboune a instruit le ministre de l'Industrie d'élaborer un projet de loi cadre d'orientation industrielle, insistant sur le recensement des richesses minières nationales en collaboration avec des compétences nationales et étrangères.

Dans le même ordre d'idées, il a signalé «l'urgence d'assainir le foncier industriel à travers la création d'agences appropriées pour la gestion du foncier dans les secteurs de l'industrie, de l'agriculture et de l'urbanisme». Par ailleurs, il a ordonné l'interdiction de toute importation de véhicules polluants. Dans ce sens, le Président Tebboune a enjoint au ministre de l'Industrie d'élaborer «un programme urgent à exécution immédiate pour la poursuite de la production et l'adaptation aux lois antérieures en attendant la promulgation de nouvelles». De même qu'il a instruit le ministre de l'Industrie et des Mines et celui de l'Intérieur et des Collectivités locales d'accorder «davantage d'intérêt aux zones d'activités communales afin d'encourager la création d'emplois».

D'autre part, le Président Tebboune a chargé le ministre de l'Industrie et celui du Commerce d'élaborer, en coordination avec la Chambre algérienne du Commerce et de l'Industrie (CACI) et les chambres régionales sous l'égide du Premier ministre, d'«une étude urgente sur la situation des artisans et des petits commerçants impactés par la pandémie Covid-19 avec proposition de mécanismes d'aide». Par ailleurs, le président de la République a ordonné la prolongation de l'allocation de 10.000 DA au profit des personnes impactées recensées jusqu'à la levée du confinement sanitaire. Il a donné, à ce propos, des instructions pour maintenir la liste ouverte afin de permettre à des retardataires de s'y inscrire. Le Conseil des ministres a examiné et approuvé l'exposé présenté par le ministre délégué auprès du ministre de

la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, chargé de l'Industrie pharmaceutique, sur la situation de la production pharmaceutique et le plan proposé aux fins de son développement afin de contribuer à la diversification économique et de s'orienter vers l'exportation.

Le plan d'action a pour objectif de «booster l'industrie pharmaceutique afin de générer de la richesse, garantir les médicaments à tous les citoyens et citoyennes. La production nationale de médicaments couvre %51 des besoins du marché estimés à quelque quatre milliards de dollars et près de 2.200 produits pharmaceutiques sont fabriqués localement», précise le communiqué. Dans son intervention, le président de la République a rappelé que l'objectif de la création d'un ministère chargé de l'Industrie pharmaceutique est de couvrir, autant que possible, les besoins nationaux en médicaments et de s'orienter vers l'exportation, notamment en direction du marché africain, appelant à ouvrir la voie au partenariat pour la production de médicaments avec certains pays pionniers en la matière.

Aussi a-t-il ordonné le soutien de l'entreprise publique Saïdal pour qu'elle retrouve sa place dans la production pharmaceutique de manière à réduire la facture des importations. A cet effet, il a chargé le ministre de la Communication de faire connaître les efforts consentis dans le domaine de la production des médicaments et du matériel médical en Algérie.

Sur un autre registre, les ministres concernés ont été instruits, sous la supervision du Premier ministre, de procéder à travers les walis à «un recensement détaillé» des agriculteurs en attente d'un raccordement au réseau électrique ainsi que des usines clé en main qui attendent ce raccordement depuis plus d'une année, dans l'objectif de libérer les potentialités agricoles et industrielles. A ce propos, il a ordonné que le raccordement soit effectué avant fin juin, affirmant que l'intérêt accordé à ces dossiers n'est pas moins important que celui réservé aux zones d'ombre.

Le Conseil des ministres a décidé de reporter au prochain Conseil la présentation des exposés du ministère de la Micro-entreprise, des Start-up et de l'Economie de la connaissance et des ministères délégués placés sous sa tutelle, outre le ministère de l'Agriculture et du Développement rural».

Directives du chef de l'état lors du conseil des ministres : révolution industrielle

Le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a instruit, dimanche dernier lors de la réunion du Conseil des ministres, le gouvernement de promouvoir les secteurs de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, notamment dans le contexte de la pandémie Covid-19.

La réunion, dimanche, du Conseil des ministres avec le chef de l'État a mis en évidence l'impératif d'une relance économique compétitive et la mise en place d'un environnement attractif favorisant l'investissement.

À ce titre, le communiqué couronnant les travaux de cette réunion au sommet fait ressortir une réelle volonté de l'État et des pouvoirs publics de réhabiliter le secteur public. «L'intérêt notamment porté sur la dynamisation de l'investissement à travers la réévaluation des entreprises publiques, particulièrement dans le sens de leur attribuer davantage de moyens pour améliorer leur rendement à l'avenir», affirme, à ce propos, l'économiste Brahim Guendouzi, enseignant à l'université de Tizi Ouzou. Il estime que le principal objectif de cette orientation est de susciter la création de la plus-value et davantage de richesse au sein des entités économiques du secteur public afin qu'elles



puissent générer des recettes conséquentes au profit du Trésor public. Dans cette optique, si le secteur public marchand constitue la cheville ouvrière de cette stratégie, comme l'a souligné le communiqué de la présidence, la contribution des opérateurs privés, locaux ou étrangers, est aussi encouragée par les hautes autorités, indique notre interlocuteur. Selon lui, les textes de loi y afférents sont d'ailleurs sur le

point d'être finalisés. Ces textes serviront de socle pour l'économie nationale, comme le précise, à juste titre, le communiqué de la présidence, où l'accent a été mis sur «la nécessité de se concentrer sur la compatibilité des partenariats et investissements étrangers actuellement existants avec l'intérêt économique du pays». Notre interlocuteur ne manquera pas de mettre en exergue l'intérêt que portent les pouvoirs publics à la mobilisation des communes en vue de la réalisation d'actions industrielles et de services. En effet, lors de la réunion du Conseil des ministres, le chef de l'État a instruit les ministres de l'Industrie et des Mines, et de l'Intérieur et des Collectivités locales d'accorder davantage d'intérêt aux zones d'activités communales, afin de promouvoir la création des postes d'emploi. C'est également dans ce même objectif que M. Tebboune a insisté sur le recensement des richesses minières, en collaboration avec des compétences nationales et étrangères ; cela participe, selon l'expert Guendouzi, à rendre plus attractif le riche potentiel dont dispose l'Algérie dans ce domaine, en vue notamment de la promotion des IDE.

Ce qui est visé, selon lui, à travers cette mesure, c'est surtout d'obtenir des résultats probants en termes d'acquisition de savoir-faire, de technologies, de création de richesse et d'emploi, tout en préservant les ressources financières, notamment en devises. L'autre décision d'importance concerne la production pharmaceutique qu'il y a lieu de mieux développer à l'avenir tant pour couvrir les besoins nationaux en médicaments que pour l'exportation. À ce titre, l'expert a salué la décision du président de la République d'appuyer l'entreprise publique Saïdal, pour qu'elle retrouve sa place dans la production pharmaceutique.

L'industrie au centre d'une réunion du conseil des ministres : En finir avec «les pratiques immorales»

Le président de la République a mis l'accent sur «le nécessaire développement du secteur industriel afin d'en finir avec les pratiques immorales connues». Il a d'ailleurs instruit le ministre de l'Industrie «d'élaborer un projet de loi cadre pour l'orientation industrielle, insistant sur le recensement des richesses minières nationales, en collaboration avec des compétences nationales et étrangères».

Le secteur de l'industrie et des mines est au centre des préoccupations du gouvernement et de la présidence de la République.

«Les phases de parachèvement du plan de relance de l'industrie nationale sur des bases solides durant la crise du Covid-19 et après le déconfinement», est l'intitulé de l'exposé fait avant-hier par Ferhat Aït Ali Braham en Conseil des ministres.

Selon un communiqué rendu public dimanche, l'exposé est axé sur «la révision des textes juridiques et réglementaires régissant le secteur de l'industrie et l'investissement de façon à ouvrir la voie à un véritable investissement devant être régi par des textes transparents et efficaces, incitatifs pour les acteurs nationaux et étrangers».

C'est une démarche qui est à même de favoriser la création d'une valeur ajoutée pérenne à la faveur d'une exploitation rationnelle des ressources du pays, explique la même source.

«Le dossier du secteur public marchand constitue aussi, selon le communiqué du Conseil des ministres, la cheville ouvrière de la stratégie du gouvernement.»

Pour ce dernier, l'assainissement et la relance du secteur public dans les plus brefs délais ont pour objectif de réaliser la complémentarité avec le secteur privé caractérisés par la souplesse des lois et une liquidité financière.

Le système législatif régissant le secteur privé national et étranger, indique le Conseil des ministres, sera consolidé pour ériger celui-ci en socle de l'économie nationale, tout en mettant l'accent sur l'impératif de se concentrer sur la compatibilité des partenariats et investissements étrangers actuellement existants, avec l'intérêt économique du pays.

Rappelant que «l'objectif de la relance économique était de réduire la facture des importations et de répondre aux besoins du marché national», le président de la République,

Abdelmadjid Tebboune, a mis l'accent sur «le nécessaire développement du secteur industriel afin d'en finir avec les pratiques immorales connues».

Il a d'ailleurs instruit le ministre de l'Industrie «d'élaborer un projet de loi cadre pour l'orientation industrielle, insistant sur le recensement des richesses minières nationales, en collaboration avec des compétences nationales et étrangères».

Le chef de l'Etat a, en effet, souligné «l'urgence d'accélérer l'assainissement du foncier industriel à travers la création d'agences appropriées pour la gestion du foncier dans les secteurs de l'industrie, de l'agriculture et de l'urbanisme, interdisant par la même l'importation de véhicules polluants».

Le ministre de l'Industrie et des Mines est également appelé «à mettre en place un programme urgent à exécution immédiate pour poursuivre la production et s'adapter avec les lois en cours en attendant la promulgation de nouvelles lois».

Aussi, en coordination avec le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, les agences devront, selon le Conseil des ministres, accorder davantage d'intérêt aux zones d'activités communales afin de promouvoir la création des postes d'emploi.

Le président Abdelmadjid Tebboune a chargé également le ministre de l'Industrie et celui du Commerce d'élaborer en urgence, en coordination avec la Chambre algérienne du commerce et de l'industrie (CACI) et les chambres régionales sous l'égide du Premier ministre, une étude sur la situation des artisans et des petits commerçants impactés par la pandémie de Covid-19 en proposant des mécanismes d'aide.



Le Conseil des ministres, indique son communiqué, a examiné et approuvé un exposé présenté par le ministre délégué auprès du ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière chargé de l'Industrie pharmaceutique sur la situation actuelle de la production pharmaceutique.

Le plan proposé, souligne la même source, a pour objectif de contribuer à la diversification économique et s'orienter vers l'exportation. La production nationale en médicaments couvre %51 des besoins du marché, estimé à quelque quatre milliards de dollars. 2200 produits pharmaceutiques sont fabriqués localement.

Dans son intervention, le président de la République a rappelé que l'objectif de la création d'un ministère chargé de l'Industrie pharmaceutique consiste à satisfaire, autant que possible, les besoins nationaux en médicaments et s'orienter vers l'exportation, destinée notamment au marché africain.

Le chef de l'Etat a appelé en effet à ouvrir les portes du partenariat pour la production des médicaments avec certains pays pionniers dans ce domaine.

Aussi a-t-il ordonné d'appuyer l'entreprise publique Sidal pour qu'elle retrouve sa place dans la production pharmaceutique de manière à réduire la facture des importations.



Industrie automobile en Algérie : Des véhicules utilitaires à 60% d'intégration ?

Par SCHAHRAZED I.

Publié le: 12 juin 2020

Algérie – Le nouveau cahier de charges fixant les conditions d'industrialisation de l'automobile en Algérie prévoit de prioriser les véhicules utilitaires. En attendant la promulgation de ce dernier au mois de juillet prochain, le ministre de l'Industrie indique que le taux d'intégration des véhicules utilitaires pourrait s'élever à %60 en Algérie.

Visant à remettre sur pied le marché des voitures, paralysé depuis près d'une année, en raison de l'échec de la politique du montage automobile, l'Algérie s'engage à relancer son industrie automobile. Le ministre de l'Industrie Ferhat Aït Ali Braham, a révélé ce 10 juin lors d'une rencontre avec la presse, que le cahier de charges qui sera promulgué d'ici le mois de juillet, déterminera les taux d'intégration imposés aux investisseurs nationaux et mixtes.

Vu le potentiel des véhicules utilitaires en matière d'intégration nationale, l'Algérie compte prioriser la production de ces derniers, a affirmé le membre du gouvernement. « Pour l'utilitaire, on peut intégrer en Algérie jusqu'à %60. Nous allons donc donner la priorité à ce type de véhicules qui comprend même les tracteurs, les camions semi-remorques et les bulldozers », a-t-il relevé. Cependant, le ministre a assuré qu'il ne leur sera pas appliqué les mêmes clauses contraignantes du véhicule touristique.

Toutefois, il précise que les industries relevant du ministère de la Défense Nationale ne sont pas concernées par les clauses du cahier de charges susmentionnées. Les missions stratégiques de l'institution visent essentiellement l'autonomisation de l'Armée nationale populaire (ANP) en matière d'équipements. Pour lui, il n'y a aucune raison d'appliquer ces clauses à l'autorité qui « assure la sécurité du pays et qui s'alimente du budget public ».

Vers la création d'une véritable industrie intégrante ?

Lors de la même rencontre, le premier responsable du secteur, a expliqué que l'État a pour objectif de satisfaire les besoins du citoyen en matières de véhicule; mais aussi d'établir une vraie industrie automobile. Ainsi, ledit cahier de charges stipule les grandes lignes visant à créer une réelle industrie intégrante. De plus, il est conditionné à certaines exigences qui déterminent ceux qui envisagent sérieusement d'investir localement dans le domaine.

Le ministre a indiqué que le cahier des charges exigera initialement de l'investisseur un taux d'intégration de composants locaux d'au moins %30, avec obligation de fabriquer localement la carrosserie.

La règle 49/51 reste en vigueur ? L'autre disposition du cahier de charges confirme l'obligation faite aux étrangers d'avoir un partenaire local. Le constructeur étranger ne peut toujours pas être concessionnaire à %100. Le partenaire local demeure majoritaire à %51. Ainsi, le nouveau cahier des charges déterminera les modalités d'investissements de chacun.

Marques et représentants : Vers la recomposition du marché

Par ailleurs, cette nouvelle vision favorise l'installation des équipementiers automobiles en Algérie à travers des avantages fiscaux et financiers. Sans toutefois, accorder des concessions démesurées ou des sacrifices fiscaux, afin de pousser les industriels étrangers à venir investir. S'agissant de la réappropriation de certaines marques par leurs représentants antérieurs, le ministre a fait savoir que le gouvernement ne s'implique pas dans le choix des partenariats entre Algériens et étrangers. De même, pour l'avenir des assembleurs, rien ne les empêche de se lancer dans la fabrication, à condition qu'ils s'accrochent au nouveau cahier de charges, a-t-il signalé.



Publié le : 13-06-2020

M. Ferhat Aït Ali : «Relance du mégaprojet du phosphate à l'Est algérien»

Le mégaprojet intégré d'exploitation et de transformation du phosphate, à l'est du pays, sera prochainement relancé après plusieurs mois d'arrêt, a annoncé le ministre de l'Industrie et des Mines, Ferhat Aït Ali Braham.

Le mégaprojet intégré d'exploitation et de transformation du phosphate, à l'est du pays, sera prochainement relancé après plusieurs mois d'arrêt, a annoncé le ministre de l'Industrie et des Mines, Ferhat Aït Ali Braham.

Interrogé sur l'exploitation des ressources minérales en Algérie, lors d'une rencontre avec des médias nationaux, dont l'APS, M. Aït Ali Braham a expliqué que son département ministériel comptait d'abord sur «deux grands projets phare qui sont extrêmement lourds et porteurs, et qui engagent plusieurs secteurs».

Il s'agit du complexe de phosphate, qui «va être relancé le plus tôt possible», et du projet de mine de fer à Gara Djebilet (Tindouf), dont les études sont en cours de finition afin de préparer son lancement dans «les plus brefs délais».

Le coût d'investissement dans les deux projets est estimé «entre 15 et 16 milliards de dollars», avance le ministre. Le complexe intégré d'exploitation et de transformation du phosphate, qui s'étend sur cinq wilayas de l'est du pays (Tébessa, Souk Ahras, El-Tarf, Skikda et Annaba), permettra à l'Algérie de se placer parmi les plus grands exportateurs d'engrais dans le monde.

Selon le mémorandum d'entente signé en novembre 2018 à Tébessa, la société Asmidal (filiale du groupe Sonatrach) détient %34 de ce complexe, contre %17 pour le groupe Manadjim El Djazair (Manal), soit un total de %51 pour la partie algérienne, alors que les %49 restants sont détenus par la partie chinoise (le groupe Citic, le Fonds de la Route et de la soie, le Fonds sino-africain pour le développement, ainsi qu'un technologue à intégrer). Les travaux devaient démarrer en 2019, d'après les prévisions annoncées, lors de la signature, mais rien n'a été réalisé pour le moment.

Le ministre a refusé, toutefois, de donner des détails sur la possibilité de modifier la liste des actionnaires, prévue initialement pour ce partenariat.

«Pour l'instant, tout est à l'étude. Tant nous n'avons rien signé, nous n'avons rien à dire. Rien n'est sûr, des deux côtés d'ailleurs. Pour l'instant, nous avançons sur plusieurs fronts et le jour de la signature, nous vous dévoilerons tout», a-t-il assuré.

Par ailleurs, M. Aït Ali Braham a affirmé que son département travaille actuellement sur la révision de la carte minière nationale.

«Nous sommes en train de refaire le recensement de nos ressources exploitables, car il ne suffit d'avoir des ressources naturelles, mais il faudrait qu'elles soient économiquement exploitables», a-t-il expliqué.

S'agissant des exploitations minières, le ministère de l'Industrie étudie avec l'Agence nationale des activités minières (ANAM) les possibilités de relancer «au niveau local» les exploitations existantes, a fait savoir le ministre, soulignant que les investisseurs qui trouvent des nouveaux gisements peuvent soumettre une demande pour l'octroi d'un permis minier afin de lancer leurs activités, «le plus tôt possible». Pour rappel, le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, avait souligné, début mai dernier, la nécessité de lancer l'exploitation des ressources minérales inexploitées en Algérie à ce jour.





آيت علي: إنشاء هيئة لتسيير العقار الصناعي

المارس 2020 - 2- إ.ش/وكالات

إلى قانون مقدس، مضيفاً أن مبدأ السيادة لا علاقة له بالاستثمار ككل وإنما ينبغي اقتصره على القطاعات الإستراتيجية كالصناعات العسكرية والسكك والكهرباء، مجدداً تأكيداً إلغاء هذه المادة وفتح الاستثمار للأجانب وإلغاء حق الشفعة الذي اعتبره خلافاً مرتباً عن قاعدة 51/49 .

كما أكد المتحدث ذاته ضرورة إصلاح المنظومة البنكية وإعادة بنائها إلى سكتها بإعادة وظيفتها التجارية بعيداً عن أي تدخلات خارجية في منح القروض، التي لا ينبغي أن تخضع إلا إلى الجدوى الاقتصادية، داعياً إلى تطهير السوق المالية عبر التخلي عن الإعفاءات الجمركية التي من شأنها استعادة الأموال الموازية التي تذهب في تضخيم الفواتير.

وفيما يتعلق بالعقار الصناعي انتقد آيت علي الاختلالات والمضاربة والفساد، وتداخل الصلاحيات ودور الولاية الذي وصفه بالمبالغ فيه، معلناً عن إنشاء هيئة مركزية مكلفة بتوزيع العقار الصناعي وفق دفتر شروط لا يراعي إلا نجاعة المشاريع ومردوديتها.

كما كشف وزير الصناعة، عن مشاريع جديدة في قطاع المناجم لتشجيع الصناعة التحويلية باعتماد المواد الخام، مؤكداً الدخول في شراكة مع الصينيين لاستغلال مناجم «جبل العنق» في استخراج الفوسفات، ملمحاً إلى دخول شراكة أخرى في حال عدم احترام الشريك الصيني للأجل المتفق عليها. ولم يستبعد وزير الصناعة إمكانية إلغاء المجلس الوطني للاستثمار الذي تجاوز صلاحياته مؤكداً تشكيل فوج عمل لدراسة التجاوزات غير القانونية لهذا المجلس

جدد وزير الصناعة فرحات آيت علي براهم تأكيداً عزم الجزائر إلغاء القاعدة الاقتصادية 51/49 التي اعتبرها ارتجالاً عشوائياً لا يتماشى مع بناء اقتصاد حقيقي، ملمحاً إلى إمكانية إلغاء المجلس الوطني للاستثمار، وفتح الاستثمار الأجنبي بـ 100 بالمائة، كاشفاً عن إنشاء هيئة لتسيير العقار الصناعي للحد من تداخل الصلاحيات وتقليص صلاحيات الولاية على هذا القطاع.

وأكد فرحات آيت علي، على أمواج القناة الأولى، اليوم الإثنين، إعادة النظر في قانون المالية الذي وصفه بالمغم والمبوء الذي يتطلب تصحيحاً في قانون المالية التكميلي، وفق ما توصل إليه اللجان المختصة، مشدداً على إجراءات تستجيب للمعايير الدولية في دفتر الشروط الخاص بتصنيع المركبات.

وانتقد آيت علي دفتر شروط تركيب السيارات السابق مؤكداً أنه حاول إيهام الناس بالتمهيد لخلق صناعة للسيارات في الجزائر والتمهيد لتحقيق إدماج على المدى الطويل، مستغرباً الشراكة مع رونو الذي لا يحكمه أي منطق، بحكم وجود استثمار للشركة ذاتها في بلد مجاور وهو ما يجعلها لا تتحمس بالدرجة ذاتها للتصنيع لأنها شركة رأسمالية لا تحتكم إلا إلى الجدوى الاقتصادية التي تنتفي في الحالة الجزائرية.

وأضاف آيت علي، أن مصالحه تعكف على إعداد دفتر شروط جديد للتصنيع وليس للتركيب يفرض نسبة إدماج بـ 30 بالمائة على الأقل، وهو يخضع للمتعرف عليه دولياً مؤكداً أنه إذا لم يكن هناك الاستجابة لدفتر الأعباء فالجزائر ليست مضطرة أن تبعث صناعة السيارات على حساب الاقتصاد الوطني.

وشدد الوزير في حديثه عن الاستثمار على ضرورة الانطلاق من الاستثمار في تحويل المواد الخام المحلية، منتقداً قاعدة 51/49 التي جاءت حسبه كرد فعل ارتجالي عشوائي غير مبرر اقتصادياً، رداً على ملفي «اوراسكوم لافارج» و«جيزي»، وتحوّلت